

De la part de  
**Michel Capon**  
Lettre d'information N°1



Le 24/01/2013

**Objet : Aménagement numérique du territoire : informations sur la montée en débit.**

Point sur le sujet

Le programme 2012/2017 du SDTAN (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique) adopté par Somme Numérique comporte un important volet de « Montée en Débit sur cuivre » (10Mégabits) destiné à répondre aux situations jugées les plus urgentes dans notre département et qui ont été définies comme celles comportant plus de 70 lignes ayant un débit inférieur à 2 Mégabits par seconde/NRA. (Nœud de raccordement)

C'est cette situation que nous connaissons à l'est du département de la Somme, dans notre Com de Com du pays hamois et qui concerne les habitants des hameaux de Montécourt/Méreaucourt reliés sur le NRA d'Estrées Mons.

La solution FTTH (fibre optique jusque chez l'habitant) ayant été reportée à partir de 2020ans, sauf pour Amiens, Abbeville et Albert.

En revanche la solution MED (montée en débit à 10méga/b/s) n'obère pas l'avenir, et les équipements qui seront mis en place constitueront le premier maillon nécessaire au déploiement du futur FTTH.

Cette Montée en Débit (MED) s'appuie sur une offre de gros définie par France Télécom et validée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et Postales, ARCEP plus familièrement appelée « Gendarme des Télécoms ». Cette offre s'appelle « Point de raccordement Mutualisé » (PRM) et Somme Numérique sera l'opérateur aménageur de la MED.

Pour ceux que ça intéressent, et qui en savent plus, un guide a été publié par l'ARCEP concernant le déploiement de cette technologie qui nous concerne.

Je vous invite à le découvrir

[http://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/guide\\_M-E-D\\_nov2012.pdf](http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/guide_M-E-D_nov2012.pdf)

Je reste à votre disposition pour toutes explications ou précisions complémentaires.

Bien Cordialement.

